

La privatisation des grands aéroports de province gelée

Le processus de privatisation des grands aéroports de province en France, dont le lancement était imminent, a été suspendu en raison des divergences entre l'État et les collectivités locales, affirme le quotidien économique La Tribune dans son édition de mardi.

Les collectivités locales des aéroports concernés souhaitent acheter tout ou partie des parts mises en vente par l'État mais ce dernier préférerait faire entrer des partenaires privés au capital des sociétés exploitantes, ajoute le journal, sans citer ses sources.

La privatisation des grands aéroports français devait concerner dans un premier temps les sites de Lyon, Toulouse, Bordeaux et Montpellier.

L'État, actionnaire des quatre aéroports à hauteur de 60% aux côtés des chambres de commerce et d'industrie locales (25%) et des collectivités territoriales (15%), comptait céder un peu moins de 50% à des acteurs privés.

Il espérait en tirer quelques centaines de millions d'euros. En conservant un peu plus de 10%, l'État garantissait que le secteur public au sens large reste majoritaire au capital des aéroports de province, au moins jusqu'en 2013 comme le gouvernement Raffarin s'y était engagé, note le journal.

Ville & Aéroport

[31 05 2011](#)